



La Médiation Familiale, combien ça coûte ?

L'entretien d'information est non payant.

Une participation financière est demandée par personne et par entretien de médiation familiale.

Elle est fixée selon un barème national en fonction des revenus de chaque personne.

Barème national à compter du 3 avril 2018

Les montants résultants du calcul de la participation familiale sont arrondis à l'euro le plus proche

Revenu mensuel R	Base tarif	De	A
R < RSA socle	2 €	2 €	2 €
RSA socle < R < Smic	5 €	5 €	5 €
Smic < R < 1550	5 € + 0,3% R	8 €	10 €
1551 < R < 2000	5 € + 0,5% R	13 €	15 €
2001 < R < 2500	5 € + 0,8 % R	21€	25 €
2501 < R < 3800	5 € + 1,2 % R	35 €	51 €
3801 < R < 5300	5 € + 1,5 %R	62 €	85 €
5300 > 5301	5€ + 1,8 %R	100 €	131 € max

Exemple : Revenu mensuel R = 1200 €

$5 € + (0,3\% \times 1200 €) = 8,6 €$ soit 9 €

Plateau Médiation Familiale 67

03 88 21 13 99

contact67@mediation-familiale.eu

www.mediation-familiale.eu

